

Amériques



AVANT-PROPOS

En 2018, les Amériques ont été marquées par une situation complexe qui ne ressemblait à rien de ce que la région avait connu depuis des décennies. Des milliers de personnes ont abandonné leur foyer en République bolivarienne du Venezuela et se sont rendues dans les pays voisins, dans l'espoir d'y trouver la sécurité, des moyens de subsistance et une protection. Dans ce contexte, il a été réconfortant d'assister à des actes de solidarité à tous les niveaux. Au niveau régional, les pays ont uni leurs forces pour trouver des solutions aux problèmes des plus vulnérables et les Nations Unies se sont rassemblées pour les soutenir. Au niveau communautaire, il a été encourageant de voir certaines personnes relevant de la compétence du HCR, figurant parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, comme les déplacés internes colombiens et les déplacés de retour, ouvrir leurs portes à des Vénézuéliens qui se trouvaient à leur tour dans une situation analogue à la leur. La région Amériques a, une fois encore, fait preuve d'une solidarité remarquable.

En prévision de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, une série de nouvelles initiatives ont été développées en 2018 et se poursuivront en 2019. L'année 2018 était la première année de mise en œuvre, par les pays d'Amérique centrale et le Mexique, des engagements souscrits au titre du MIRPS, acronyme espagnol du Cadre d'action global pour les réfugiés.

Des Vénézuéliens en quête de travail et de sécurité marchent et font de l'autostop le long de la route qui conduit à Pamplona en Colombie.

Bien que la version régionale du Cadre ait initialement été conçue pour répondre à la situation dans le Nord de l'Amérique centrale, il est encourageant de constater que le MIRPS a été appliqué à de nouveaux contextes, comme les situations vénézuélienne et nicaraguayenne.

Au niveau local, l'initiative Villes solidaires a reconnu et soutenu le rôle clé des municipalités dans l'intégration socio-économique et culturelle, ainsi que dans la recherche de solutions pour les réfugiés et les migrants.

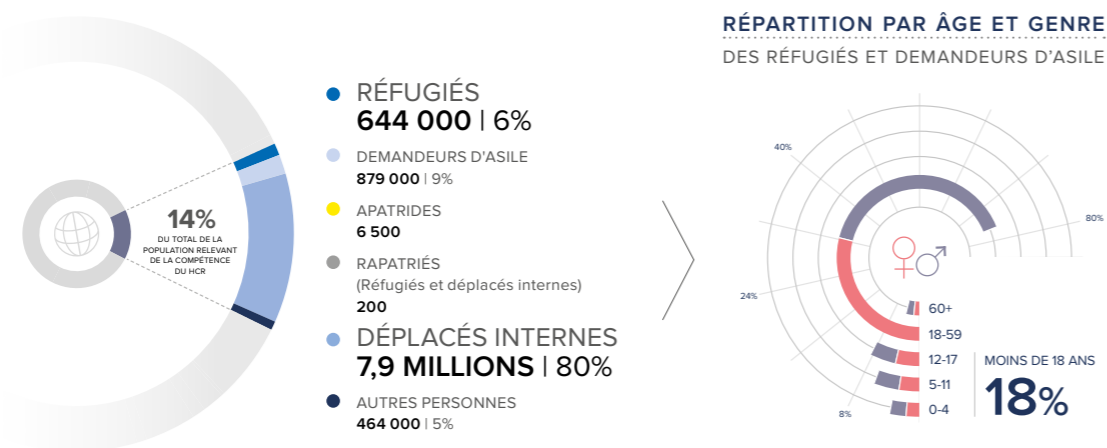
L'élimination de l'apatridie a également progressé. Le Chili et Haïti ont récemment adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Un système de suivi régional a été mis en place, dans le cadre des préparatifs de l'évènement de haut niveau sur l'apatridie, que le HCR organisera avec ses partenaires en octobre 2019.

Ces initiatives reflètent les priorités du HCR pour 2019, qui consistent à faire progresser l'action opérationnelle régionale pour répondre à la situation des réfugiés et des migrants vénézuéliens, à l'augmentation des déplacements en Colombie, à l'exode des réfugiés en Équateur et à l'intensification des flux de réfugiés en provenance du Nicaragua et du Nord de l'Amérique centrale. L'organisation entend également mettre en œuvre et quantifier les engagements au titre du MIRPS, le mécanisme de suivi des progrès en direction de l'élimination de l'apatridie et le déploiement de l'initiative Villes solidaires. Le HCR s'investira aussi dans le renforcement des régimes d'asile de la région en encourageant la coopération régionale et étendra le réseau régional d'espaces sécurisés vers le corridor andin pour venir en aide aux Vénézuéliens en déplacement.

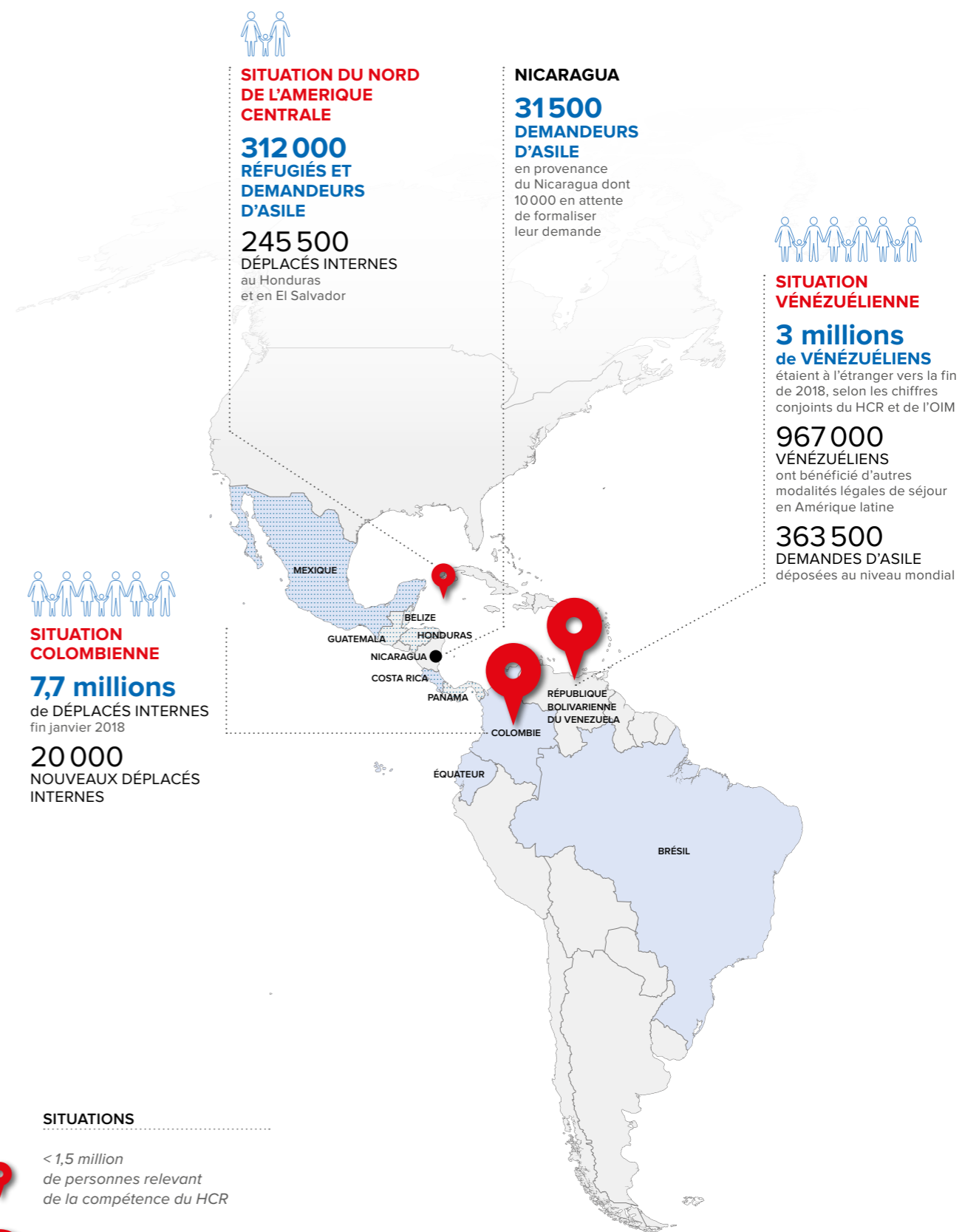
Renata Dubini

Directrice du Bureau régional du HCR pour les Amériques

9,9 MILLIONS DE PERSONNES
RÉLEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AUX AMÉRIQUES



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018



Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.



Des Vénézuéliens franchissent le pont international Simon Bolívar qui mène à la ville frontalière de Cúcuta, en Colombie.

SITUATION VÉNÉZUÉLIENNE

Aperçu

Depuis 2015, plus de 2,4 millions de Vénézuéliens sont partis dans d'autres pays, situés dans la région ou au-delà. Alors que dans un premier temps, les Vénézuéliens citaient, comme raisons de leur départ, le manque de vivres, de médicaments ou de services sociaux essentiels, ils ont été de plus en plus nombreux ces derniers mois à évoquer l'absence de systèmes de protection dans le pays, l'insécurité et les actes de violence, ciblant en particulier certains individus ou groupes, comme les journalistes et les étudiants, entre autres. Chaque jour, 5 000 personnes en moyenne continuent à quitter le pays.

Les événements des derniers mois ont renforcé la position du HCR exposée dans la Note d'orientation sur l'exode de Vénézuéliens, publiée en mars 2018 selon laquelle une proportion importante et croissante de Vénézuéliens ayant quitté leur pays ont besoin de la protection internationale accordée aux réfugiés. Plus de 360 000 Vénézuéliens ont déposé des demandes d'asile à travers le monde. En s'appuyant sur les cadres juridiques régionaux existants et en prenant des mesures spécifiques, les pays de la région ont adopté des modalités d'accueil

pragmatiques, tenant compte des besoins de protection, qui facilitent l'accès des Vénézuéliens au séjour régulier. Fin septembre 2018, plus de 967 000 Vénézuéliens avaient bénéficié de diverses formes de séjour légal en Amérique latine. Cependant, un grand nombre de Vénézuéliens, sans papiers, sont en situation irrégulière. Ils sont donc particulièrement exposés à une série de risques, comme l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la discrimination et la xénophobie.

L'exploitation par le travail et les abus qui y sont liés, l'exploitation et la violence sexuelles, les autres formes de violence de genre et la traite des personnes, sont des préoccupations prioritaires dans le domaine de la protection. Ces abus touchent particulièrement les femmes et les jeunes filles, ainsi que les lesbiennes, gays, transgenres et intersexués (LGBTI), mais les garçons et les hommes en sont également victimes.

L'accès aux services essentiels reste problématique. De nombreux enfants vénézuéliens sont privés d'école car l'accès aux structures de l'éducation nationale est limité. L'accès restreint aux services de santé, notamment aux traitements et médicaments pour les maladies chroniques, met en danger les Vénézuéliens qui souffrent de

« Les Vénézuéliens qui n'ont pas accès à un statut légal sont particulièrement exposés à l'exploitation, à la traite des personnes et à la discrimination »

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors d'une visite en Colombie

maladies graves dans les pays d'accueil. La situation a également des répercussions sur les personnes qui avaient trouvé refuge en République bolivarienne du Venezuela et qui rentrent à présent dans leur pays d'origine.

Si la plupart des pays de la région ont fait preuve d'une solidarité louable, continuant à pratiquer une politique de la porte ouverte et facilitant l'accès des Vénézuéliens à la protection et à l'assistance, certains atteignent désormais le stade où ils ont besoin de toute urgence de l'aide de la communauté internationale pour poursuivre leurs efforts.

La Colombie est le principal pays d'accueil des Vénézuéliens. On estime cependant que la moitié d'entre eux poursuivent leur voyage vers le sud, ce qui donne une dimension régionale à cette crise. Dans le cadre de leur engagement en faveur d'une réponse régionale coordonnée, les États ont accepté de coopérer sur des questions clés, comme l'accès des personnes dans le besoin à un statut régulier et à l'asile, la délivrance de documents, la fourniture d'une aide humanitaire, la collecte de données, la prévention des violences sexuelles et de genre et de la traite, tout en appelant la communauté internationale à accroître son soutien. D'autres initiatives ont conduit des services de migration, des médiateurs et des ONG à travailler ensemble pour promouvoir les droits des Vénézuéliens et faciliter l'accès de ces derniers aux services essentiels dans la région.

Réponse

Le HCR appliquera une approche sur mesure pour répondre aux besoins des

Vénézuéliens aux différents stades de leur déplacement, en intervenant notamment auprès des Vénézuéliens qui s'installent dans un pays d'accueil, ceux qui sont en transit, ceux qui se trouvent le long des frontières ou qui se rendent dans les pays limitrophes pour de courtes périodes. L'organisation continuera de renforcer sa présence sur le terrain dans la région et aidera les gouvernements à répondre aux besoins essentiels et de protection les plus pressants des Vénézuéliens dans les pays d'accueil.

Compte tenu de la complexité des mouvements en cours dans la région, le HCR et l'OIM ont nommé un Représentant spécial conjoint pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens, qui s'attachera à promouvoir le dialogue et le consensus nécessaires à la réponse humanitaire, notamment en ce qui concerne l'accès au territoire et à la protection, les modalités de séjour légal et l'identification de solutions pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens.

De plus, une nouvelle plateforme de coordination interorganisations régionale, placée sous la responsabilité conjointe du HCR et de l'OIM, a été créée pour guider la réponse opérationnelle. Elle réunit un large éventail d'acteurs, dont les Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile, des institutions financières et de développement et le secteur privé. La plateforme a élaboré un plan d'intervention régional pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens en 2019, qui sert d'appel commun pour solliciter l'aide de la communauté internationale.

Un budget supplémentaire de **72 millions de dollars** sera nécessaire pour répondre aux besoins croissants suscités par la situation vénézuélienne

BUDGET POUR LA SITUATION VÉNÉZUÉLIENNE

Budget approuvé par l'ExCom
74 millions de dollars

Budget supplémentaire
72 millions de dollars

Besoins revus
146 millions de dollars

La Colombie est le principal pays hôte des Vénézuéliens.

La Note d'orientation sur la protection face à l'exode des Vénézuéliens est accessible ici :



Lire la note (en anglais)



La Colombie à l'aide des Vénézuéliens vulnérables

« J'étais tellement maigre quand nous sommes arrivés ici qu'un savon aurait pu entrer ici », dit Liliana Paz, 55 ans, en montrant l'os de sa clavicule gauche. Liliana et Gleiber, son petit-fils de 10 ans, dorment depuis trois mois à même le sol sur des cartons aplatis dans un parking où ils paient l'équivalent de 1 dollar par nuit, à Macao, en Colombie.



Lire la suite



Liliana Paz, une Vénézuélienne vulnérable qui cherche de l'aide chez ses voisins colombiens.

© HCR/Stephen Ferry

AUTRES SITUATIONS IMPORTANTES

Situation colombienne



Si l'attention du public s'est récemment tournée vers la situation vénézuélienne, la mise en œuvre de l'accord de paix historique conclu par le

Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) reste problématique. La situation humanitaire s'est dégradée dans les régions de Colombie où des acteurs armés irréguliers se disputent le contrôle des territoires évacués par les FARC. Une insécurité considérable et une grande violence règnent donc dans ces régions. Les responsables communautaires, les fermiers, les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Le nombre des déplacés internes en Colombie est passé de quelque 15 000 en 2017 à plus de 20 000 à la fin du mois d'août 2018. Les déplacements, nouveaux et récurrents, ainsi que les restrictions à la liberté de mouvement en Colombie, continuent d'entraîner un afflux de réfugiés en Équateur.

La stratégie de protection et de recherche de solutions pluriannuelle et de partenariats multiples (MYMP) pour la période 2018-2020 constituera toujours le cadre de l'engagement du HCR en Colombie, avec des adaptations pour tenir compte du caractère de plus en plus mixte de l'opération. En 2019, le HCR plaidera pour

la protection des déplacés internes et la prévention de nouveaux déplacements, en mettant l'accent sur les communautés ethniques, la prévention et la réponse en matière de violences sexuelles et de genre, et la protection de l'enfance. L'organisation soutiendra la légalisation des installations informelles périurbaines qui figure parmi les priorités de sa stratégie de recherche de solutions durables pour les déplacés internes.

Le HCR continuera de soutenir l'application de l'accord de paix, en recommandant de respecter les droits des victimes (y compris des déplacés internes), et d'appuyer la Juridiction spéciale pour la paix et la Commission pour la vérité. Le renforcement de la coordination entre les institutions publiques de surveillance, le Gouvernement et la Cour constitutionnelle, en vue d'accélérer la résolution de la situation inconstitutionnelle relative aux déplacements, restera un volet important du programme en faveur des déplacés internes.

En Équateur, le HCR ajustera continuellement sa stratégie MYMP pour la période 2018-2020 afin d'y inclure la réponse à l'afflux continu de Vénézuéliens. L'Équateur, tout comme le Costa Rica, participe à l'initiative *Solutions Capital*, un pacte proposé par le HCR aux donateurs pour permettre aux opérations de mettre en œuvre la totalité de leurs programmes de protection et de solutions prévues par leurs stratégies MYMP (Voir aussi les chapitres *Renforcer la réponse collective* et *Les besoins de financements du HCR en 2019*).

2 pays appliquant la stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples participent à l'initiative *Solutions Capital*.



Pour en savoir plus (en anglais)



Le projet *El Jaguar* du HCR

Le HCR et ses partenaires en Amérique centrale ont mis en place une plateforme pour fournir des informations sur les régimes d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination aux personnes qui fuient l'insécurité et les persécutions. Cette plateforme est unique en son genre car elle propose une page Facebook, d'accès simple et rapide, et un service d'assistance téléphonique, sous le nom « *Confiar en el Jaguar* » ('Fais confiance au jaguar'). Le HCR a souhaité rendre cette plateforme innovante plus attrayante que les outils de communication habituels, afin de lutter contre les idées reçues des demandeurs d'asile au sujet de l'aide humanitaire. Le HCR partage actuellement des informations et des messages de protection avec les personnes relevant de sa compétence, tout en répondant directement aux questions et aux doutes via la fonction de messagerie de Facebook.



Pour en savoir plus (en espagnol)

L'organisation consolidera le régime d'asile national en vue de répondre aux besoins des nouveaux arrivants provenant à la fois de Colombie et de la République bolivarienne du Venezuela, d'améliorer les conditions d'accueil, d'appuyer la délivrance de documents et d'œuvrer à l'autonomisation grâce au « modèle de progression ». Ce modèle est une intervention échelonnée et multisectorielle qui permet aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables de se procurer des revenus durables et de sortir de l'extrême pauvreté au cours d'une période spécifiée. Par des évaluations des besoins et des conseils techniques, le HCR aidera également le Gouvernement à gérer la situation à la frontière, de plus en plus difficile.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale



Le nombre de personnes fuyant la violence et les persécutions dans le Nord de l'Amérique centrale a considérablement

augmenté: près de 300 000 demandeurs d'asile et réfugiés avaient été enregistrés dans le monde à la mi-2018 principalement aux États-Unis d'Amérique et au Mexique. Au premier semestre 2018, les expulsions de personnes originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale ont également augmenté de 43%. La violence qui règne dans ces pays a également entraîné des déplacements à l'intérieur des frontières,

avec environ 245 500 déplacés internes au Honduras et en El Salvador, selon les estimations fournies par les campagnes conjointes établissant les profils des déplacés menées par les Gouvernements et le HCR.

En 2019, conformément au MIRPS, le HCR continuera à aider les gouvernements à consolider les régimes d'asile des pays de destination, à renforcer les mécanismes visant à fournir des solutions durables et à répondre aux besoins de protection urgents, à identifier et protéger les personnes expulsées qui ont besoin de protection, et à sécuriser le transit le long des principaux itinéraires migratoires. À cet effet, des réseaux de protection seront mis en place et une aide humanitaire sera offerte, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables (femmes, enfants et personnes LGBTI).

Nicaragua

Depuis le mois d'avril 2018, des milliers de Nicaraguayens ont fui les tensions politiques croissantes, la violence, les persécutions et les graves atteintes aux droits de l'homme. Plus de 21 500 demandes d'asile ont été déposées par des Nicaraguayens dans les pays du Nord et de l'Amérique centrale, avec une augmentation, pendant la période de juin à novembre 2018, de 4 000 % par rapport aux mois précédents. Parallèlement, 10 000 Nicaraguayens ont pris rendez-vous pour demander l'asile au Costa Rica. Si le Costa Rica est le pays qui a reçu le plus grand nombre de requêtes, le Mexique et le Panama, ainsi que les pays du Nord de

Plus de **21 500** demandes d'asile avaient été déposées par des Nicaraguayens dans les pays du Nord et de l'Amérique centrale en novembre 2018.

l'Amérique centrale, ont également connu une hausse des demandes soumises par des Nicaraguayens en quête de protection internationale.

En 2019, le HCR mettra en œuvre un plan d'intervention régional pour renforcer le régime d'asile, ainsi que l'état de préparation et la capacité des structures d'accueil. Dans ce cadre, l'organisation renforcera la surveillance aux frontières, soutiendra les centres de transit assurant un hébergement temporaire, mènera des interventions d'assistance en espèces, fournira une aide et recherchera des solutions.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Progresser dans la recherche de solutions

En 2019, le HCR entend promouvoir des politiques publiques encourageant l'inclusion sociale, économique et culturelle. Le cadre des Villes solidaires, qui reconnaît et soutient comme il se doit le rôle clé joué par les municipalités dans l'inclusion socio-économique et culturelle des réfugiés et des migrants, ainsi que dans la recherche de solutions à leur situation, sera davantage élargi et appliqué. Ceci contribue à la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable qui intègrent transversalement le principe de « ne laisser personne de côté ».

Le HCR continuera à soutenir une approche fondée sur la participation de l'ensemble de la société, concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réinstallation et de parrainage communautaire, ainsi que les voies d'accès complémentaires dans la région. Ceci apportera des solutions durables, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Le HCR continuera également d'aider les pays à :

- Promouvoir l'intégration locale, en particulier pour les réfugiés qui ont des besoins spécifiques et les cas complexes.
- Maintenir et renforcer le dispositif de transfert aux fins de protection, un outil innovant, pouvant sauver des vies, qui permet aux personnes en danger dans leur pays d'origine d'accéder en toute sécurité et légalité à la réinstallation dans un pays tiers.
- Encourager l'augmentation des voies complémentaires et des places de réinstallation, en particulier pour les LGBTI et les autres personnes en situation de risque accru.

L'organisation appuiera une large gamme de campagnes abordant des thèmes comme la discrimination et la xénophobie pour encourager le respect et la tolérance à l'égard des personnes relevant de sa compétence dans la région.

Édifier un régime d'asile harmonisé

En 2017, les demandes d'asile déposées aux Amériques ont connu une forte hausse, avec environ 1,3 millions de dossiers en attente qui ont surchargé les régimes d'asile. En 2018, la plupart des pays des Caraïbes n'avaient pas mis en place de régimes d'asile gérés par l'État et certains étaient dépourvus de législation nationale. L'Initiative régionale d'assurance qualité (2017-2019) appuie les pays qui cherchent à consolider leurs régimes d'asile pour faire face à l'augmentation des besoins de protection internationale et encourage un accès juste et efficace à la protection. À plus long terme, les États pourraient reconnaître et entériner l'existence d'une zone d'asile harmonisée dans la région.

En 2019, le HCR continuera d'aider les 10 États de la région qui se sont engagés à améliorer l'efficacité de leurs régimes d'asile dans le cadre de l'Initiative

d'assurance qualité. Il s'agit de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Pérou et de Trinité-et-Tobago. L'organisation invitera d'autres États — Aruba, le Belize, le Guatemala, le Honduras et l'Uruguay — à se joindre à l'Initiative. Le HCR organisera la troisième réunion régionale sur l'Initiative et inscrira dans ses priorités la coopération entre les organes d'asile des États dans le cadre du Groupe d'appui à l'asile, en créant des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

En 2019, l'organisation prévoit de réorganiser l'enregistrement, la gestion des cas et les mécanismes d'orientation afin d'améliorer la compatibilité entre les systèmes utilisés par les services d'immigration et d'asile, l'accès à la procédure et la délivrance rapide de documents. Compte tenu de l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants vénézuéliens, le HCR renforcera et étendra ses activités de suivi de protection et intensifiera son assistance juridique auprès des personnes relevant de sa compétence. Pour réaliser ce deuxième objectif, le HCR soutiendra le Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés, qui oriente, conseille et représente les personnes ayant besoin de protection internationale.

Mettre fin à l'apatridie

Dans l'esprit de la Campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie et du cadre régional décennal fixé par le Plan d'action du Brésil, les États ont tenu en juin 2018 une réunion régionale pour préparer l'évènement de haut niveau sur l'apatridie et se sont mobilisés autour d'un objectif commun : faire en sorte que la région soit la première à éliminer l'apatridie.

En 2019, le HCR s'attachera en priorité à accroître le nombre d'adhésions aux Conventions sur l'apatridie dans la région, en orientant ses efforts sur Cuba, le Mexique, El Salvador et la République

bolivarienne du Venezuela. L'adoption de règlements internes sur les apatrides en Argentine, au Chili et en Uruguay sera également considérée comme prioritaire, dans le cadre de l'application des « Projets d'articles sur la protection des apatrides ». De même, l'organisation continuera à renforcer son partenariat avec le Réseau des Amériques sur la nationalité et l'apatridie afin d'appuyer des projets spécifiques conçus et mis en œuvre par la société civile.

Aux États-Unis, le HCR soutient la création d'un réseau de plaidoyer et d'entraide animé par des apatrides (*United Stateless*) et continuera de consolider cette initiative dans les années à venir. Le HCR s'est également associé au *Centre for Migration Studies* afin de mieux mesurer l'ampleur de la population apatride aux États-Unis et de mieux comprendre les souffrances auxquelles elle est confrontée. Cette étude guidera les efforts déployés par le HCR et ses partenaires pour apporter une protection et des solutions aux apatrides qui résident aux États-Unis.

Dans le cadre des préparatifs de l'évènement de haut niveau sur l'apatridie prévue en 2019, la région a identifié les engagements des États et adopté un mécanisme d'évaluation et de suivi. Ce mécanisme vise à déterminer les besoins existants et à élaborer des projets nationaux peu coûteux et à fort impact pour mettre fin à l'apatridie dans les Amériques. Cet outil permet aux pays intéressés, au HCR, aux organisations de la société civile et aux apatrides de collaborer à la conception et à l'exécution de projets, en garantissant une allocation de fonds suffisante au niveau national. Étant donné que certains pays se sont faits les champions de la campagne *#IBelong* pour mettre fin à l'apatridie et que la lutte contre l'apatridie est une priorité dans la région, la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à l'évènement devrait être élevée.

Protection de l'enfance et violences sexuelles et de genre

Les populations déplacées dans les Amériques et les Caraïbes continuent de souffrir de taux élevés de féminicide, de violences sexuelles et d'exploitation. Le HCR étendra le réseau régional d'espaces sécurisés afin d'améliorer l'accès des victimes de violences sexuelles et de genre et des enfants en danger à des services spécialisés et multisectoriels tout au long du cycle de déplacement entre les pays. En 2019, l'organisation fera de la consolidation de ce réseau dans le Corridor andin une priorité afin de venir en aide aux réfugiés et aux migrants vénézuéliens. Le réseau appliquera également un protocole régional d'échange d'informations et soutiendra l'établissement de profils socio-économiques pour améliorer le ciblage de l'aide et faciliter l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR.

Renforcer la coopération régionale

Dans sa réponse à l'évolution de la situation dans la région, l'organisation continuera d'appuyer la mise en œuvre du MIRPS (*Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones*). Ce dernier a réuni six pays et plus de dix partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans un même cadre pour offrir protection et assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR, partager les responsabilités et renforcer les solutions durables. Les États se rencontreront chaque année pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements nationaux, en confiant le mécanisme de suivi à la Commission des questions politiques et juridiques de l'Organisation des États américains (OEA). L'année 2019 sera la deuxième année de mise en œuvre de ce plan triennal.

Le HCR continuera de renforcer les mécanismes de partage des responsabilités du MIRPS pour améliorer la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes en

forgeant de nouvelles alliances avec les acteurs de développement régionaux et le secteur privé. En outre, l'organisation travaillera à la fois avec la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'identifier, dans les budgets nationaux et la coopération internationale, des fonds pour la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre du MIRPS.

Le HCR appuiera également la compilation et la traduction de la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les questions relatives aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR. La dimension des droits de l'homme sera intégrée dans toutes les activités régionales de formation et de renforcement des capacités. L'organisation s'efforcera de participer activement à des forums consultatifs régionaux sur les migrations, comme la Conférence régionale sur les migrations, la Conférence sudaméricaine sur les migrations, les Consultations des Caraïbes sur

les migrations et le Forum spécialisé sur les migrations, afin d'assurer l'intégration de garanties de protection. Ceci permettra d'identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale au sein des mouvements mixtes et d'éviter l'application de mesures systématiques de contrôle des migrations.

Le HCR sensibilisera également aux enjeux liés à la protection des personnes relevant de sa compétence au sein d'organes régionaux et sous-régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'OEA, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et autres. Il cherchera également à favoriser les synergies au niveau régional avec d'autres agences des Nations Unies, dont le FNUAP, l'OIM, l'OIT, l'Organisation panaméricaine de la santé/OMS, le PAM et l'UNICEF, afin de mieux coordonner les réponses aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR et des migrants, en se basant sur les mandats et les responsabilités complémentaires de chacune.

© HCR/Santiago Escobar-Jaramillo



Tegucigalpa, Honduras. Les centres éducatifs soutenus par le HCR : des havres de paix dans des quartiers contrôlés par les gangs.

Le MIRPS encourage l'enseignement au Honduras

Dans le cadre du MIRPS, un programme régional intégré de soutien et de protection élaboré par le HCR et les pays d'Amérique latine, le Gouvernement du Honduras s'est engagé à « formuler et appliquer une stratégie de prévention et de protection pour les écoles » d'ici 2020 sous la tutelle du Ministère de l'Éducation.

Épaulés par le HCR, les professeurs ont entrepris d'améliorer la sécurité et les conditions dans les écoles. Le HCR les aide à mettre au point des mesures de protection et des protocoles de sécurité, tant pour le personnel que pour les élèves. Les enseignants créent des réseaux de communication entre eux et avec l'administration des établissements afin de signaler les problèmes et de lancer des alertes, pour la sécurité de tous.



Lire la suite

© HCR/Hannah Marie Finch



Anaïs, 15 ans, a fui les violences au Burundi avec sa mère et sa sœur. Elle suit les cours de l'école secondaire Paysannat, à proximité du camp de Mahama, au Rwanda.

LDS Charities et USA for UNHCR s'associent pour venir en aides aux déplacés les plus vulnérables

Depuis 2004, *LDS Charities*, la branche caritative de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, est l'un des principaux partenaires de l'association américaine de soutien au HCR, *USA for UNHCR*. *LDS Charities* appuie tout un éventail de projets et de programmes, portant notamment sur les secours d'urgence, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et l'éducation. L'organisme caritatif privilégie l'aide aux populations les plus vulnérables du monde et considère à ce titre l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes déplacées comme l'un des principaux volets de sa mission. Le partenariat entre *LDS Charities* et *USA for UNHCR* s'est développé ces dernières années et continuera de prendre de l'ampleur, en continuant d'accorder la priorité aux besoins non satisfaits des personnes déplacées dans les opérations du HCR.



CONTRAINTES

La région connaît des transformations rapides. Les élections prévues dans certains pays pourraient retarder la mise en œuvre des réponses régionales.

Les changements politiques observés à travers les Amériques ont un impact sur la définition des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et sur l'accueil qui leur est réservé. Il convient d'intensifier les efforts visant à préserver l'espace humanitaire, en rappelant aux États la tradition régionale de solidarité, de générosité et de partage des charges qui caractérise le continent.

Les efforts déployés dans certains pays pour mettre en œuvre les recommandations de l'Initiative d'assurance qualité ont été altérés par l'arrivée massive de nouveaux demandeurs d'asile. Il sera nécessaire d'appliquer des réponses de protection plus pragmatiques, notamment des processus accélérés ou simplifiés d'examen des demandes et de prise de décisions, ainsi que des réponses et des procédures de reconnaissance collectives ou par groupes. En dépit des évolutions juridiques et politiques positives constatées dans la région, comme l'enregistrement inclusif et sur un pied d'égalité des personnes ayant des identités

de genre et des orientations sexuelles diverses, accompagnée de la délivrance de documents à leur intention, il y a encore des défis au sein des régimes d'asile existants.

Le HCR cherche à résoudre les problèmes liés à la reconnaissance des documents d'identité des réfugiés dans toutes les opérations où les réfugiés et les demandeurs d'asile ont des difficultés à accéder à l'emploi et au logement, à ouvrir des comptes en banque ou à entreprendre des démarches administratives.

L'afflux de réfugiés et de migrants vénézuéliens a engendré des problèmes considérables dans les pays des Caraïbes du Sud. En raison de l'application de politiques migratoires de plus en plus restrictives à l'égard des Vénézuéliens, le HCR coopèrera plus systématiquement avec les États pour garantir l'accès des Vénézuéliens et des autres personnes relevant de sa compétence au territoire, à l'asile et aux services de base. Un renforcement continu des capacités, des interventions de protection ciblées et une consolidation ultérieure des Consultations des Caraïbes sur les migrations sont indispensables au maintien de l'espace de protection de la région et à la mise en place de régimes d'asile.

INFORMATIONS FINANCIÈRES*

Budget

- **213 millions**, représentant 2,5% du budget total du HCR.
- **+8** par rapport à l'actuel budget 2018, principalement du fait des besoins de protection des Vénézuéliens qui demandent l'asile dans les pays des Caraïbes et en Amérique latine, mais aussi pour élargir l'application du MIRPS.

Répartition du budget régional par pilier

- **88%** du budget Amériques sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés)
- 8% au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes en Colombie)
- 4% au Pilier 2 (programmes pour les apatrides)

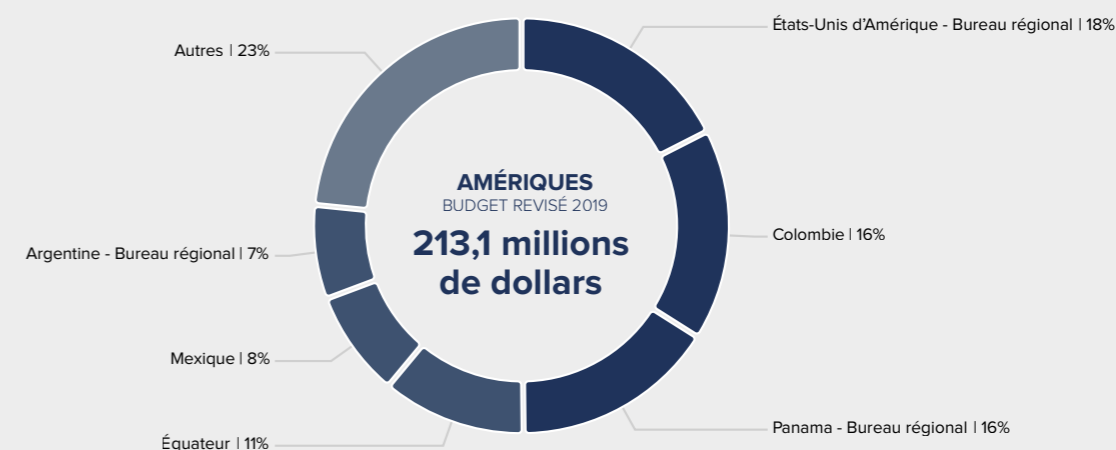
Besoins sous-régionaux

- **82%** du budget régional (173 millions de dollars) sont alloués à la sous-région de l'Amérique latine pour répondre aux besoins liés principalement aux situations colombienne, du Nicaragua, du Nord de l'Amérique centrale et du Venezuela (République bolivarienne du).

- 18% du budget régional (39 millions de dollars) sont alloués à l'Amérique du Nord et à la sous-région des Caraïbes, notamment pour répondre aux besoins des Vénézuéliens qui demandent l'asile dans les pays des Caraïbes.

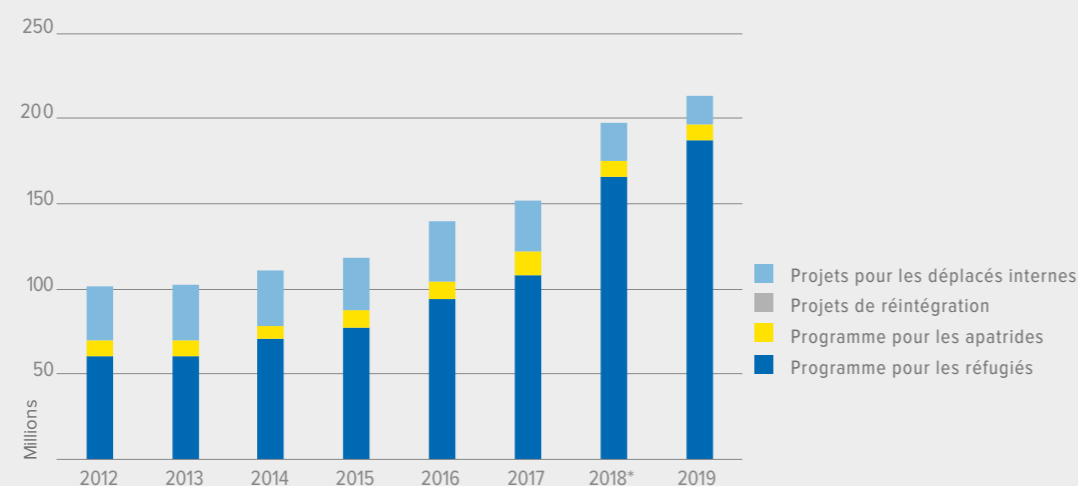
Principaux groupes de droits fondamentaux

- **35%** du budget régional sont destinés à financer les activités visant à créer un environnement de protection favorable (42 millions de dollars) et des processus de protection et documents adéquats (32 millions de dollars) dans la région en 2019.
- 25% du budget régional sont prévus pour les activités visant à assurer des solutions durables (28 millions de dollars) ainsi que l'autonomisation et l'autosuffisance des communautés (25 millions de dollars).
- 16% du budget régional seront alloués à la prise en charge des besoins de base des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région Amériques et à la fourniture de services essentiels à leur intention.
- 10% (22 millions de dollars) sont prévus pour les programmes visant à assurer la Sécurité face à la violence et à l'exploitation.



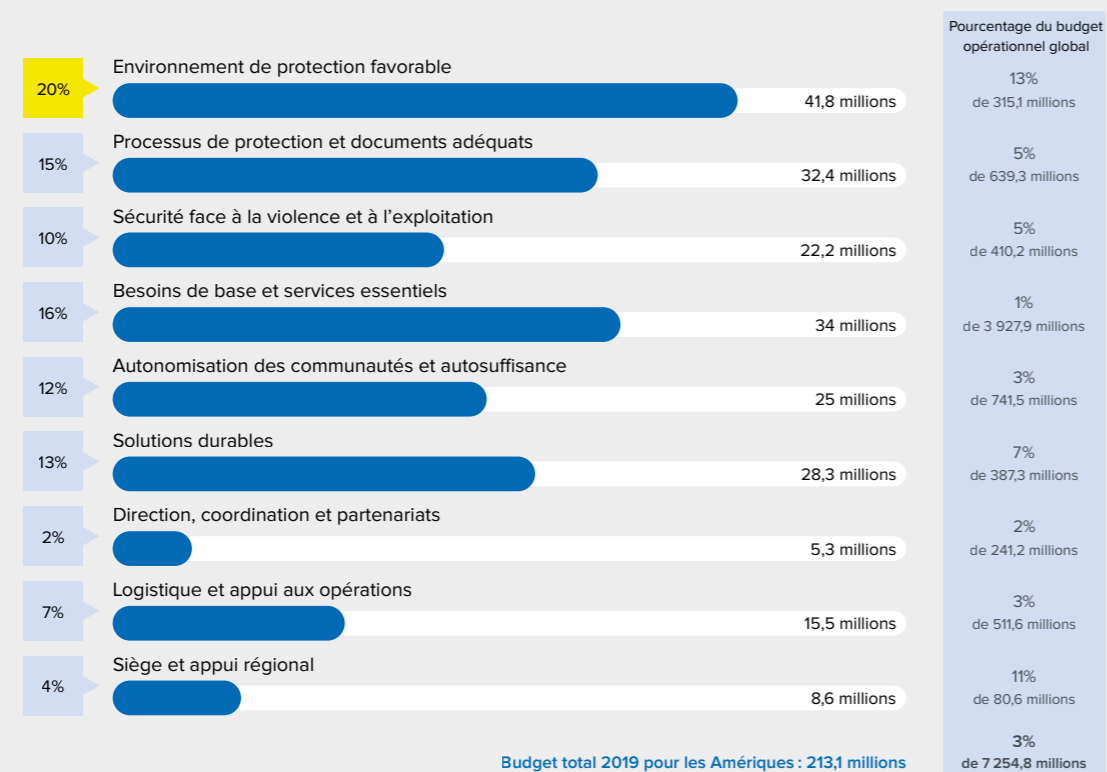
* Les chiffres et pourcentages ne tiennent pas compte du budget supplémentaire de 72 millions de dollars pour la réponse à la situation vénézuélienne, approuvé en novembre 2018.

BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES 2012-2019 | millions USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR LES AMÉRIQUES PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019				
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine - Bureau régional ¹	11 291 809	15 579 632	-	-	-	15 579 632
Brésil	13 828 400	13 412 482	-	-	-	13 412 482
Colombie	31 816 893	18 100 038	-	-	16 963 267	35 063 305
Costa Rica	9 150 306	9 281 703	-	-	-	9 281 703
Costa Rica- unité juridique régionale	4 261 616	3 858 564	981 548	-	-	4 840 112
Équateur	22 705 543	23 860 423	-	-	-	23 860 423
Mexique	17 788 265	17 600 000	-	-	-	17 600 000
Panama - Bureau régional ²	27 033 209	33 818 444	-	-	-	33 818 444
République bolivarienne du Venezuela	17 813 695	11 987 612	-	-	-	11 987 612
Activités régionales ³	5 153 801	8 283 259	-	-	-	8 283 259
SOUS-TOTAL	160 843 538	155 782 158	981 548	-	16 963 267	*173 726 972
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	1 887 351	1 939 540	97 935	-	-	2 037 474
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ⁴	33 870 142	28 985 369	8 317 075	-	-	37 302 444
SOUS-TOTAL	35 757 493	30 924 909	8 415 010	-	-	39 339 919
TOTAL	196 601 031	186 707 066	9 396 558	-	16 963 267	213 066 891

¹ Inclut les activités dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.
² Couvre les activités au Belize (depuis 2018), à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.
³ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques.
⁴ Inclut les activités en République Dominicaine et Haïti.

* Les chiffres et pourcentages ne tiennent pas compte du budget supplémentaire de 72 millions de dollars pour la réponse à la situation vénézuélienne, approuvé en novembre 2018.